



La tribune des petites Villes



L'ÉDITORIAL DE MARTIN MALVY



Etat et collectivités locales : il est temps de dialoguer

“

Toute création d'emploi fait l'objet d'une délibération publique

édito

On aurait pu penser au regard de la situation périlleuse des finances publiques du pays que le procès en irresponsabilité des collectivités locales cesserait et que l'Etat aurait à cœur d'associer étroitement les élus locaux par la voie du dialogue et de la concertation à la nécessaire réflexion sur la maîtrise des déficits mais aussi sur les moyens d'éviter la récession.

Il n'en est malheureusement rien. Tout au contraire, le ministère du Budget vient de rendre public un rapport datant du mois de juillet dernier concluant à une forte progression des effectifs des collectivités territoriales entre 2002 et 2009.

La publication de ce rapport prenant en compte des chiffres datant maintenant de plus de deux ans est loin d'être anodine au moment où le gouvernement a annoncé coup sur coup, le gel en valeur des dotations d'Etat jusqu'en 2014, une nouvelle ponction de 200 millions d'euros sur les budgets locaux et plus récemment l'obligation de la publication pour les collectivités de plus de 10.000 habitants de l'évolution de leurs effectifs et de

leurs « dépenses de train de vie » (sic).

Ces demandes relèvent de la polémique. Toute création d'emploi dans une collectivité fait l'objet d'une délibération publique. Chaque année, les « comptes administratifs », publiés eux aussi, mentionnent les tableaux des effectifs.

Les élus locaux de petites villes, qui n'ont pas pour habitude de mener grand train, apprécieront. Mais pourquoi ce climat de suspicion et de procès permanent ? D'autant plus que les chiffres publiés sont contestés dans leur pertinence par les organismes les plus sérieux dont la Cour des comptes qui dans son rapport annuel 2010 a souligné la rigueur de la gestion des administrations locales, la modération des frais de personnel, même s'il est parfaitement légitime de constater qu'il existe encore des doublons entre les communes et les transferts qu'elles ont opéré aux intercommunalités, problème sur lequel il faut se pencher avec sérieux en n'oubliant pas que la coopération intercommunale a été justifiée par la possibilité de

faire à plusieurs davantage que ce que l'on pouvait faire seul.

Il est temps que l'Etat et les collectivités locales s'assoient à la même table pour réfléchir ensemble aux économies les plus intelligentes, aux gains de productivité possibles et surtout aux moyens de conforter la croissance et l'emploi. Les potentialités sont dans les territoires, on ne le dira jamais assez. Cela se passe comme ça en Allemagne. Pourquoi pas chez nous ?

Le Sénat, sur proposition du nouveau Président de la Commission des lois vient d'adopter un texte allongeant de trois mois le calendrier d'achèvement des schémas de coopération intercommunale dans les départements et permettant un meilleur équilibre entre les pouvoirs du préfet et les CDCI. Cela est conforme à ce que demandait avec insistance l'APVF de façon à donner le temps nécessaire à une véritable concertation. Le dialogue encore et toujours.



INITIATIVE LOCALE

Eysines : Une politique culturelle dynamique à la ville comme à l'écran

Page5

ACTUALITE JURIDIQUE

Santé publique: les maires ne peuvent pas réglementer l'implantation des antennes relais

Page6

● ● ● **Martin Vanier, Professeur en géographie**

Petites villes : des territoires en mouvement



A l'occasion de la Rencontre nationale du 29 novembre consacrée aux petites villes situées dans les grandes agglomérations, Martin Vanier revient sur les dynamiques territoriales que connaissent ces territoires.

Vous avez notamment promu le concept d'« interterritorialité ». Pouvez-vous nous l'expliquer ? Les petites villes jouent-elles un rôle particulier dans ce phénomène ?

Martin Vanier : L'interterritorialité ? Disons que c'est la nouvelle forme de rapports aux territoires que les acteurs territorialisés développent lorsqu'il s'avère que leur pouvoir d'action s'érode à l'intérieur du périmètre qui les légitime. Cette proposition de définition, éminemment politique, revient à expliciter la dimension spatiale du pouvoir d'action, dès lors qu'il se construit dans son partage. Dit autrement, l'interterritorialité est à la gouvernance, ce que le territoire est au gouvernement. Mais l'arrière plan de cette interterritorialité politique, sorte de fédéralisme multiscalair à l'usage des gouvernements locaux, c'est l'interterritorialité sociale, qui est une des formes de nos spatialités contemporaines, parmi d'autres (territoire, réseau, transterritorialité, lieu, ...).

Les petites villes n'échappent pas à ce vaste dépassement du paradigme territorial. Encore faut-il s'entendre sur cette strate urbaine, qui ne fait pas pour autant une catégorie de situations géographiques. Quoi qu'il en soit, qu'elles se trouvent prises

dans de vastes régions urbaines, ou bien qu'elles marquent des positions interstitielles dans des espaces de faible densité, les petites villes sont presque toujours interpellées par des assemblages interterritoriaux, ceux que leurs habitants et usagers font vivre par leurs actes et leurs pratiques, comme ceux que l'efficacité des politiques publiques requiert, notamment lorsqu'elles revendiquent un développement durable.

Vous avez qualifié la récente réforme territoriale de « faux big bang ». Confirmez-vous cette affirmation, après un an d'application de la loi du 16 décembre 2010 ?

MV : L'effet déstabilisateur est très réussi, quant à l'effet réformateur, le moins qu'on puisse dire c'est que tout reste à venir. Je ne revendique pas l'expression « big bang », dont on connaît l'auteur, et je continue de penser que la transformation nécessaire de notre architecture territoriale, politique et citoyenne, procédera de moins en moins de la modalité du big bang, et de plus en plus de celle de la négociation démocratique renouvelée. Pour l'heure, le seul sujet sur lequel la loi rencontre le succès, c'est la constitution de pôles métropolitains : des assemblages souples, laissés à l'initiative des communautés les

Bio

MARTIN VANIER, est Professeur en géographie et aménagement de l'université Joseph Fourier (Grenoble I), à l'Institut de géographie Alpine, depuis septembre 1999. Il est également Directeur d'étude au sein de la coopérative conseil ACADIE, depuis janvier 2009. Il est l'auteur de nombreuses publications et de travaux de recherche sur les systèmes métropolisés, les dynamiques urbaines ainsi que sur l'organisation et la transformation des mondes de l'action publique territoriale.

plus importantes, pour des champs d'action où il s'agit de partager les compétences plutôt que de les répartir, et par des cadres pratiques dont le retour est réjouissant : le syndicat mixte et ses formules du « à la carte ». Autant de principes qui sont aux antipodes des principes simplificateurs, unificateurs et centralisateurs de la réforme. Dont acte : cela prouve au moins que toute loi contient les possibilités de son dépassement.

Les petites villes craignent que la reconnaissance des métropoles et des pôles métropolitains comme structures de coopération intercommunale les relèguent à un rôle marginal. Cette crainte est-elle selon vous fondée ?

MV : Non. D'autant moins que je trouve la question de la marginalité inadéquate. Si, dans le temps long de la puissante urbanisation du dernier siècle, certains organismes urbains sont restés petits, c'est sans doute qu'ils n'ont pas joué un rôle central, moteur, dans les mutations économiques et sociales qui ont transformés la France, l'Europe, le monde. De là à dire que leur rôle a été marginal, il y a une interprétation que je n'adopterais pas. Certes, si on n'est pas au centre, au cœur, c'est qu'on est en périphérie, à la marge : mais précisément, ce modèle simpliste et commode a-t-il encore un sens ? De moins en moins à mon avis, et chacun sait la variété des rôles, sociaux, économiques, fonctionnels, que peuvent jouer les petites villes dans les vastes ensembles interterritoriaux qui les englobent.

Or, la reconnaissance de ces rôles dans des constructions politiques souples et légères me semblent une chance bien plus qu'un danger.

Du coup, la vraie crainte pourrait concerner celles des petites villes

qui risqueraient de se trouver orphelines de telles constructions dites métropolitaines (mais observons ce qui se passe : au nom des « pôles métropolitains » beaucoup d'assemblages émergent qui ne le sont pas toujours, et c'est positif). Il y a une vie possible pour les petites villes en dehors des pôles métropolitains, dans d'autres formes de solidarité interterritoriale, comme les pays : cette évidence ne doit cependant pas servir de prétexte à tourner le dos aux pôles métropolitains lorsqu'ils sont à portée de main.

Après la refonte des périmètres intercommunaux, le prochain chantier concernera la gouvernance, avec l'élection au suffrage direct des délégués communautaires. Cette réforme changera-t-elle, selon vous, le visage de nos territoires et la compréhension qu'en ont nos concitoyens ?

MV : De mon point de vue, les réformes de périmètre, aux nécessités récurrentes, ne sont plus une solution contemporaine. Il faut, certes, redessiner les territoires institutionnels et politiques sous la pression de l'évolution des territoires fonctionnels et vécus, mais il faut surtout apprendre à travailler la chose publique dans un monde multiscalair. Raison pour laquelle je suis partisan des mandats bi-territoriaux, par exemple communal-communautaire, mais aussi départemental-régional. A condition toutefois que les instances concernées ne soient pas victimes de leur articulation entre elles. Nous avons, dans ce domaine, la déjà longue expérience de l'articulation Etat-Europe. Aux pouvoirs locaux d'entrer à leur tour dans le fédéralisme multiscalair, avec cette expérience politique majeure du partage de la souveraineté sans disparition des autorités contributrices !

Quant aux citoyens, ne les prenons pas pour des attardés de la complexité :

ils savent d'autant mieux que le monde de leurs villes et territoires est complexe et multiscalair qu'ils sont à l'origine de ces réalités, par leur mobilité à diverses vitesses, la multiplication de leur horizons de vie, leurs trajectoires entremêlées. Cette complexité n'est ni une mauvaise nouvelle, ni une tare politique, c'est la marque des sociétés contemporaines mobiles. Elle implique, certes, un profond aggiornamento de la citoyenneté et de la démocratie, mais je pense que les citoyens l'ont parfaitement compris déjà !

“

chacun sait la variété des rôles, sociaux, économiques, fonctionnels, que peuvent jouer les petites villes